

<https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article27>



# Le contrat d'apprentissage

- ALTERNANCE - L'ALTERNANCE : Les différents CONTRATS -



Date de mise en ligne : vendredi 12 janvier 2018

---

Copyright © CIO Lyon Est - Tous droits réservés

---

**[bleu]Ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus, Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié[/bleu]. \***

Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère chargé de l'emploi.

Son principe est simple : un partage du temps entre étude et travail, en échange d'une rémunération calculée sur la base du SMIC selon l'âge et le parcours

**Pour tout savoir sur le contrat d'apprentissage ,Rendez vous**

1. sur

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>

- le [portail de l'alternance](#) pour simuler votre salaire :